

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 28 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-trois, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
COCAULT Gaëlle		X		
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent		X		SIMON Patrick
VRIGNAUD Nadège		X		
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VILLETTE Anne-Sophie		X		LARDIÈRE Jean-Luc
BATY Annabelle		X		GIRARDEAU Jérôme
ROUBY Guillaume	X			
DORGE Anne		X		ROUBY Guillaume
LEGOTH Mylène	x			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Annie CHOUTEAU et Nicolas MIMEAU
Assistées de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	27
Pouvoirs	4
Quorum	17

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 7 FÉVRIER 2023 :

Aucune observation n'étant formulée ; les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur Régis PLISSON et Mme Nicole DURAND-GAUVRIT se retirent. Monsieur Jacky ROTUREAU, Maire délégué de Saligny, présente les Comptes Administratifs 2021 du budget "Général" et des budgets "annexes", qui sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

PRESENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

➔ Budget : "GÉNÉRAL"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	7 699 497,99	4 060 440,86	6 653 347,99	2 249 417,64
Recettes	7 699 497,99	5 768 372,13	6 653 347,99	2 626 951,37
Excédent / déficit 2022		1 707 931,27		377 533,73
Résultat 2021 reporté		2 648 947,75		-795 995,42
Résultat de clôture 2022		4 356 879,02		-418 461,69
Résultat global 2022 cumulé	3 938 417,33			

Affectation de l'excédent 2022 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2022 section d'investissement	-418 461,69
Restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement	-1 324 758,34
Restes à réaliser 2022 en recettes d'investissement	821 690,39
Résultat global 2022 dégagé par la section d'investissement	-921 529,64

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2022 sera affecté comme suit au B.P. 2023 :

→ Section d'investissement	
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" :	921 529,64€
→ Section de Fonctionnement	
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" :	3 435 349,38 €
	<hr/>
	4 356 879,02 €

➤ **Budget : "Zone d'Aménagement Concerté"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	449 000,00	-	40 100,00	-
Recettes	449 000,00	-	40 100,00	-
Excédent / déficit 2022		-		-
Résultat 2021 reporté		408 772,93		-
Résultat de clôture 2022		408 772,93		-
Résultat global 2022 cumulé	408 772,93			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ report en section de fonctionnement du BP 2023.

➤ **Budget : "Lotissement Rue Briand"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	84 097,14	-	83 997,14	-
Recettes	84 097,14	-	83 997,14	-
Excédent / déficit 2022		-		-
Résultat 2021 reporté		-		-36 948,57
Résultat de clôture 2022		-		-36 948,57
Résultat global 2022 cumulé	-36 948,57			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ report en section d'investissement du BP 2023.

➤ **Budget : "Lotissement les Tonnelles"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	80 800,00	33 250,00	144 199,92	-
Recettes	80 800,00	-	144 199,92	-
Excédent / déficit 2022		-33 250,00		-
Résultat 2021 reporté		777,67		-64 199,92
Résultat de clôture 2022		-32 472,33		-64 199,92
Résultat global 2022 cumulé	-96 672,25			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").
 → report en section de fonctionnement et d'investissement du BP 2023.

➤ **Budget : "Lotissement Rue Simone Veil"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	150 000,00	112 343,82	150 000,00	-
Recettes	150 000,00	-	150 000,00	-
Excédent / déficit 2022		-112 343,82		-
Résultat 2021 reporté				
Résultat de clôture 2022		-112 343,82		-
Résultat global 2022 cumulé	-112 343,82			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").
 → report en section de fonctionnement du BP 2023.

➤ **Budget : "Assainissement Belleville"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	720 000,00	123 661,03	445 000,00	272 498,44
Recettes	720 000,00	120 757,21	445 000,00	148 892,04
Excédent / déficit 2022		-2 903,82		-123 606,40
Résultat 2021 reporté		632 903,13		38 703,50
Résultat de clôture 2022		629 999,31		-84 902,90
Résultat global 2022 cumulé	545 096,41			

Affectation de l'excédent 2022 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2022 section d'investissement	-84 902,90
Restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement	0
Restes à réaliser 2022 en recettes d'investissement	0
Résultat global 2022 dégagé par la section d'investissement	-84 902,90

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2022 sera affecté comme suit au B.P. 2023 :

- Section d'investissement
 Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : 84 902,90 €
- Section de Fonctionnement
 Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : 545 096,41 €

629 999,31 €

➔ **Budget : "Assainissement Saligny"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	305 000,00	117 540,56	274 400,00	65 980,21
Recettes	305 000,00	186 103,38	274 400,00	91 656,87
Excédent / déficit 2022		68 562,82		25 676,66
Résultat 2021 reporté		134 947,34		-39 329,50
Résultat de clôture 2022		203 510,16		-13 652,84
Résultat global 2022 cumulé	189 857,32			

Affectation de l'excédent 2022 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2022 section d'investissement	-13 652,84
Restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement	0
Restes à réaliser 2022 en recettes d'investissement	0
Résultat global 2022 dégagé par la section d'investissement	-13 652,84

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2022 sera affecté comme suit au B.P. 2023 :

→ Section d'investissement	
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" :	13 652,84 €
→ Section de Fonctionnement	
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" :	189 857,32 €
	203 510,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2022 et l'affectation des résultats.

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

DÉLIBÉRATION 02

Le Conseil Municipal de BELLEVIGNY,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2022.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de BELLEVIGNY de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget principal et budgets annexes).
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs élaborés par la Commission « Finances » :

➤ <u>Budget " général"</u>		
section de fonctionnement :	8 895 630,42 €	en équilibre
section d'investissement :	7 430 030,58 €	en équilibre
➤ <u>Budget " Zone d'Aménagement Concerté"</u>		
section de fonctionnement :	449 000,00 €	en équilibre
section d'investissement :	40 100,00 €	en équilibre
➤ <u>Budget " lotissement rue Briand"</u>		
section de fonctionnement :	36 948,57 €	en équilibre
section d'investissement :	36 948,57 €	en équilibre
➤ <u>Budget " lotissement les Tonnelles"</u>		
section de fonctionnement :	612 472,33 €	en équilibre
section d'investissement :	664 199,92 €	en équilibre
➤ <u>Budget " lotissement Rue Simone Veil"</u>		
section de fonctionnement :	130 000,00 €	en équilibre
section d'investissement :	120 000,00 €	en équilibre
➤ <u>Budget " assainissement Belleville"</u>		
section de fonctionnement :	653 220,00 €	en équilibre
section d'investissement :	345 942,90 €	en équilibre
➤ <u>Budget " assainissement Saligny"</u>		
section de fonctionnement :	379 230,00 €	en équilibre
section d'investissement :	323 412,84 €	en équilibre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2023.

4- VOTE DE LA FISCALITÉ (TAUX D'IMPOSITION) POUR 2023

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,02 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,15 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,02 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,15 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	19,20 %

→ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

5- CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATION PAUSE MÉRIDIANNE POUR BELLEVILLE »

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de création d'un poste de coordinateur de la pause méridienne à Belleville (temps récréation et restauration).

La personne recrutée serait mise à disposition par L'AJB ; il s'agit d'une éducatrice spécialisée qui travaille à 80% pour l'accueil de loisirs et dont les 20% restant serait affecté à ce poste.

Sa mission consisterait à organiser et épauler les personnels de l'interclasse sur la gestion quotidienne des personnels, l'application du règlement et la liaison avec la municipalité (élus et DGS).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ approuve ce projet

→ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition du personnel avec l'AJB pour cette mission à compter du 1^{er} avril 2023.

6- INFORMATION SUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} juin 2022.

Agent	Situation au 1 ^{er} juin 2021		Situation au 1 ^{er} juin 2022		Observations
	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
Filière Administrative					
TEXIER Patrick	Directeur des Services	A	Directeur des Services	A	
1	Attaché H.C.	A	Attaché H.C.	A	
AUBRET Gwénaëlle	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
CARTRON Magalie	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
PELÉ Véronique	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
LEROUX Nathalie	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	Adj. Admin. Princ. 1ère clas.	C	
RAUTURIER Edwige	Adj. Animation Princ. 2ème clas.	C	Adj. Animation Princ. 2ème clas.	C	
CLAIRGEAUX Romain	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	
RAUTUREAU Stéphanie	Adj. Admin. Territorial	C	Adj. Admin. Territorial	C	
SULPICE Christèle	Adj. Admin. Territorial	C	Adjoint Administratif Princ. 2ème classe	C	
FORGET Cindy	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Admin. Princ. 2ème clas.	C	Disponibilité
Filière Technique					
	Technicien	B	Technicien		Vacant
PERRAUDEAU Yvon	Agent de Maîtrise	C	Agent de Maîtrise	C	
LAMY Alexandre	Agent de Maîtrise Principal	C	Agent de Maîtrise Principal	C	
MINAUD Freddy	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERMOUET Bruno	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	
MATHIAS Thomas	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	
VINCENT Fabrice	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERY Thibault	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
CHARRIER Sébastien	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
CLARCK Sabrina	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
FRICONNEAU Estelle	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
MIRANVILLE Marie-Aline	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
HERBRETEAU Catherine	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	
RORTAIS Séverine	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	Adj. Techn. Princ. 2ème clas.	C	
REY Corinne	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
GAUVRIT Melvin	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
CANTIN Aurélie	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
DAUTRICH Morgane	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
LOISEAU Ophéline	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
BLAIN Claude	Adj. Techn. Territorial	E	Adj. Techn. Territorial	C	
BOUCONTET Sébastien	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
SUDER Paul			Adt. Techn. Territorial stagiaire	C	
GIRAUD Véronique	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
BOLEVE Faustine	Adj. Techn. Territorial	E	Adj. Techn. Territorial	E	Démission

Agent	Situation au 1 ^{er} juin 2021		Situation au 1 ^{er} juin 2022		Observations
	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
Filière sociale - médico-sociale					
CAILLAUD Elodie	Infirmière de clas. supérieure	B	Infirmière en soins généraux	B	
BURGAUD Florence	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	Aux. de Puériculture de classe normale	C	
JOYAU Létizia	Aux. de Puériculture Princ. 2ème clas.	C	Aux. de Puériculture de classe normale	C	
PUAUD Jacqueline	Agent Spéc. Princ. 1ère clas. Éc. Mat.	C	Agent Spéc. Princ. 1ère clas. Éc. Mat.	C	
KASMI Chantal	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. mat.	C	Agent Spéc. Princ. 2ème clas. Éc. mat.	C	
CDD - Intérimaires TREMPLIN - CDG 85 - Apprentis					
CDD Solidarité	Assistance aux personnes âgées (CDD)		Assistance aux personnes âgées (CDD)		
Agents Tremplin Belleville	5 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		5 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		
Agents Tremplin Saligny	7 Missions "cantine-école-ménage"		7 Missions "cantine-école-ménage"		

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

7- INFORMATION SUR LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2023 les textes et les montants des indemnités versées aux élus suivant leur délégation.

La loi prévoit une enveloppe maximum calculée sur le montant octroyables aux Maires et Adjoints.

- Maire : Taux maximum : 55 % de l'indice brut terminal
- Adjoints : Taux maximum : 22 % de l'indice brut terminal

Soit les enveloppes maximum suivantes :

- Indice brut terminal 2022 : 4 025,53 €
- Plafond : Maire : 55 % 2 214,04 €
- Adjoint : 22 % 885,62 €
- Plafond : 55 % + (8 x 22 %) = 231 %
- 231 % de 4 025,53 € = 9 298,97 €

PROPOSITION

- Maire :
 - ✓ 39,0 % de l'indice brut terminal Soit 1 569,96 €/mois
- Maires délégués :
 - ✓ 16,0 % de l'indice brut terminal Soit 644,08 €/mois
- Adjoints :
 - ✓ 14,0 % de l'indice brut terminal Soit 563,57 €/mois
- Conseiller(s) délégué(s) fonction générale :
 - ✓ 7,0 % de l'indice brut terminal Soit 281,79 €/mois
- Conseiller(s) délégué(s) fonction spécifique :
 - ✓ 3,5 % de l'indice brut terminal Soit 140,89 €/mois
- Conseiller(s) délégué(s) fonction particulière :
 - ✓ 1,5 % de l'indice brut terminal Soit 60,38 €/mois

Pour les Conseillers Municipaux délégués, les titulaires de délégation seront désignés par arrêté du Maire après la mise en place des commissions.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

8- VOTE DES SUBVENTIONS 2023

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2023 suivant le projet établi par la Commission des Finances.

La proposition est la suivante :

- Attribution aux associations organisatrices de sports de compétition :
 - 43,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans au 1^{er} janvier
 - Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)
 - Subvention exceptionnelle pour équipe ou joueur en Région ou en National (sur justificatif) :
 - Soit Sport niveau supérieur (championnat régulier)
 - * National – 10 joueurs : 1 000 € ; National + 10 joueurs : 2 000 €
 - * Régional – 10 joueurs : 300 € ; Régional + 10 joueurs : 600 €
 - Soit déplacement occasionnel (plafonné à 3 sorties annuelles)
 - * – de 10 joueurs : 50 € ; + 10 joueurs : 100 €

Sont concernées :

✗ E.S. Bellevigny Football (106 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 558,00 €
✗ Vendée Bellevigny Basket (117 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	5 031,00 € €
✗ E.S. Bellevigny Judo (41 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 763,00 €
✗ E.S. Bellevigny Cyclisme 85 (2 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	86,00 €
✗ Tennis Club Bellevigny (22 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	946,00 €
✗ E.S. Bellevigny Vendée Tennis de Table (35 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 505,00 €
✗ Football Club Salignais de Bellevigny (99 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 257,00 €
✗ Smash Volant Bellevigny (22 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	946,00 €
✗ Poiré Bellevigny Vendée (24 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 032,00 €
✗ Je Grimpe 85 (20 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	860,00 €

- Attribution aux associations sportives sans compétition et activités jeunesse :
 - 21,50 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans
 - Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)

Sont concernées :

- | | |
|--|------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Ecole Sports et Vie by ASPTT (78 bellevignois) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 1 677,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Association Art et Vie Belleville (14 bellevignois) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement : | 301,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ My Gym Bellevigny (8 bellevignois) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 172,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Lovely Scrap Bellevigny (7 bellevignois) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 150,50 € |
| | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution aux associations organisant des activités culturelles à Bellevigny pour les moins de 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 48,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Familles Rurales Bellevigny - Activités « Théâtre » (27 bellevignois) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 1 296,00 € |
| | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution aux associations organisant des activités culturelles hors Bellevigny pour les moins de 18 ans : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Ecole intercommunale de musique Les Lucs – (18 élèves) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 5 670,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Ecole de musique du Poiré sur Vie (EMPB) – 70,50 € (4 élèves) <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 296,00 € |
| | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution de subvention aux associations ou demandeurs suivants : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Gestion scolaire et périscolaire :</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 174,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ La Marelle Saligny <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 174,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ APEL École Privée Saint Augustin Belleville <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 174,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ APEL Saligny <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 174,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ APE École Publique Les Chaumes Belleville <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 174,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Amicale Laïque Saligny <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de fonctionnement | 174,00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ✗ Ass. Sportive écoles privées Belleville <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'activités à caractère éducatif (sports, culture...) | 174,00 € |

✘	École Publique Club USEP Saligny (forfait)	
	- Subvention de fonctionnement	174,00 €
✘	École Privée Club ASCEP Saligny (forfait)	
	- Subvention de fonctionnement	174,00 €
✘	Ass. Parents d'Élèves Collège Belleville (FCPE Vendée)	
	- Subvention de fonctionnement	105,00 €
✘	Ass. Sportive du Collège Belleville	
	- Subvention de fonctionnement	223,00 €
✘	AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie	
	- Subvention de fonctionnement centre de loisirs	75 000,00 €
✘	La Marelle centre de loisirs - Saligny	
	- Subvention de fonctionnement centre de loisirs	38 000,00 €
✓	<u>Social</u> :	
✘	Aide Sociale CCAS	
	- Subvention de fonctionnement	15 000,00 €
✓	<u>Divers</u> :	
✘	La Fondation de France	
	- Subvention de fonctionnement	540,00 €
✘	Comité des Fêtes de Saligny (feu d'artifice du 15 août)	
	- Subvention de fonctionnement	600,00 €
✘	CAUE de Vendée	
	- Cotisation d'adhésion	100,00 €
✘	IFACOM La Ferrière (16 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	288,00 €
✘	MFR St Florent des Bois – Rives de l'Yon (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	36,00 €
✘	MFR St Gilles Croix de Vie (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	36,00 €
✘	MFR Le Poiré sur Vie (7 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	126,00 €
✘	Lycée Briacé (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	18,00 €
✘	BTP CFA Vendée (9 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	162,00 €
✘	Maison Familiale Horticole Mareuil sur Lay (3 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	54,00 €
✘	IME AREAMS Rives de l'Yon (3 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	54,00 €
✘	UGECAM L'Alouette (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	18,00 €

SUBVENTIONS À L'ENFANCE

Objet / Demandeur	Voté 2022	Proposition 2023	
Écoles Privées (maternelle + élémentaire) Fournitures scolaires	Belleville	46,00 € / élève Bellevigny x 172 élèves = 7 912,00 € (- acompte : 3 870,00 €)	48,30 € / élève Bellevigny x 155 élèves = 7 446,50 (- acompte : 4 000,00 €)
	Saligny	46,00 € / élève Bellevigny x 121 élèves = 5 566,00 € (- acompte : 2 500,00 €)	48,30 € / élève Bellevigny x 127 élèves = 6 134,10 € (- acompte : 2 800,00 €)
Écoles Élémentaires publiques Classe de découverte	Belleville et Saligny	32,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)	33,60 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
Écoles Élémentaires privées Classe de découverte	Belleville et Saligny	32,00 € /enfant Bellevigny (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)	33,60 € /enfant Bellevigny (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
Écoles Publiques (maternelle + élémentaire) Projets pédagogiques	Belleville	10,00 € / élève Bellevigny + Beaufou maternelle 59 élèves = 590,00 € élémentaire 146 élèves = 1 460,00 €	10,50 € / élève Bellevigny + Beaufou maternelle 63 élèves = 661,50 € élémentaire 139 élèves = 1 459,50 €
	Saligny	10,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 145 élèves = 1 450,00 €	10,50 € / élève Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 146 élèves = 1 533,00 €
Écoles Privées (maternelle + élémentaire) Projets pédagogiques	Belleville	10,00 € / élève Bellevigny x 163 élèves = 1 630,00 €	10,50 € / élève Bellevigny x 155 élèves = 1 627,50 €
	Saligny	10,00 € / élève Bellevigny x 121 élèves = 1 210,00 €	10,50 € / élève Bellevigny x 127 élèves = 1 333,50 €
Subv. contrat d'association éc. privées	Belleville	120 236,95 € (737,65 € x 163 élèves)	108 596,10 € (700,62 € x 155 élèves)
	Saligny	89 255,65 € (737,65 € x 121 élèves)	88 978,74 € (700,62 € x 127 élèves)
Crédit de fonctionnement RASED Belleville sur vie (Psychologues scolaires)		427,00 € (année 2021/2022)	406,80 € (année 2022/2023)

**CREDITS 2022 ALLOUES AUX ECOLES PUBLIQUES
(Règlement de factures par la mairie)**

Libellé	Voté 2022	Proposition 2023
<u>Ecole maternelle publique "les Chaumes" Belleville</u>		
<u>Fournitures scolaires</u>	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 59 élèves = 2 714,00 € (- acompte: 1 500,00€)	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 63 élèves = 3 042,90 € (- acompte: 1 500,00€)
<u>Fonctionnement</u> (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	3 000,00 €	3 150,00 €
<u>Ecole élémentaire publique "les Chaumes" Belleville</u>		
<u>Fournitures scolaires</u>	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 146 élèves = 6 716,00 € (- acompte: 3 300,00€)	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 139 élèves = 6 713,70 € (- acompte: 3 300,00€)
<u>Fonctionnement</u> (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	4 500,00 €	4 725,00 €
<u>Ecole Primaire Publique "Le Sablier du Frêne" Saligny</u>		
<u>Fournitures scolaires</u>	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chev. x 145 élèves = 6 670,00 € (- acompte: 3 800,00€)	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chev. x 146 élèves = 7 051,80 € (- acompte: 3 800,00€)
<u>Fonctionnement</u> (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	4 500,00 €	4 725,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions ci-dessus évoquées.

9- CALCUL DU COÛT « ÉLÈVE DES ÉCOLES PUBLIQUES » 2022 ET FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX ÉCOLES PRIVÉES *DÉLIBÉRATION 07*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul du coût moyen d'un élève des écoles publiques de BELLEVIGNY pour 2022.

Celui-ci s'élève à 700,62 Euros.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

→ École Privée de Belleville « Saint Augustin »

155 élèves x 700,62 € = 108 596,10 €

→ École Privée de Saligny « Le Sacré Cœur » :

$$127 \text{ élèves} \times 700,62 \text{ €} = 88\,978,74 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

→ le coût d'un élève des écoles publiques en 2022

→ le montant des subventions versées aux écoles privées

10- PAUSE MÉRIDIDIENNE : FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX ÉCOLES PRIVÉES ET VERSEMENT DES ACOMPTES *DÉLIBÉRATION 08*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la pause méridienne des écoles privées est organisée par les OGEC.

Jusqu'en 2022, la Commune versait une subvention sur présentation d'un état des dépenses fourni par l'OGEC de Belleville.

Pour l'école privée de Saligny, cette organisation est récente depuis le début de l'année.

Afin d'harmoniser l'aide apportée pour cette organisation, il est proposé de fixer un forfait « élève » sur la base des élèves inscrits à la restauration scolaire au 1er janvier.

Considérant que le coût appliqué 2022 s'établissant autour de 92 €uros par élève, il est proposé d'établir le forfait élève 2023 à 100 €uros par élève demi-pensionnaire.

Les versements s'effectueront par acompte de 80 % au vote suivant la présentation de l'état des effectifs et versement du solde en décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

11- ADMISSION EN NON-VALEUR *DÉLIBÉRATION 09*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables proposé par le comptable public pour un total de 1 292,26 €uros.

Il s'agit principalement de facturation de restauration scolaire impayée entre 2014 et 2018 pour laquelle les poursuites sont restées sans effet.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables et de mandater cette dépense au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

12- BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE 2022 *DÉLIBÉRATION 10*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la politique foncière communale 2022 de BELLEVIGNY :

1- Biens acquis				
<u>Vendeur</u>	<u>Date achat</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ETANG	10/11/2022	Parcelle voirie - AI 181 La Croisée des Barres Belligny	22 a 13 ca	- €
Ernest VINET Régine CHAILLOU 6 rue du Puits Neuf Saligny	15/11/2022	Terrain : ZW 19 - 20 - 572 Le Pont Caillaud Saligny	3 ha 98 a 97 ca	110 000,00 €
2- Biens cédés				
<u>Acheteur</u>	<u>Date vente</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
Michel CHIRON Christiane GUILLET 5 rue de la Claie St Denis la Chevasse	10/01/2022	Terrain : AI 282 7 Boulevard Eiffel Belleville / Vie	6 a 11 ca	46 000,00 €
Patrice GRELLIER 18 La Plissonnière Aizenay	25/01/2022	Terrain : AI 283 3 Boulevard Eiffel Belleville / Vie	7 a 74 ca	49 000,00 €
GDA 9 rue de la Gravette Saligny	25/01/2022	Terrain : ZL 85 Boulevard Eiffel Belleville / Vie	4 a 63 ca	3 704,00 €
REAL 8 rue de la Tinouze Aubigny les Clouzeaux	11/04/2022	Terrain : Parcelle ZT 2 et 158 La Poirière Saligny	8 a 05 ca	3 500,00 €
CREUZE Gabriel VIOLETTE Jocelyne La Michelière Saligny	21/04/2022	Terrain : Parcelles ZK 36 - ZO 17 - 50 - 120 Les Pennetières Saligny	2 ha 60 a 80 ca	5 216,00 €
Joël BOURMAUD Suzanne FAVEROUL 17 Saint Hubert Belleville / Vie	21/04/2022	Terrain : Parcelles ZC 31 Route de Moniq	19 a 00 ca	380,00 €
SCI ETFILA L'Aubonnière Bellevigny	20/09/2022	Terrain : Parcelle ZL 98 Champ du Bouleau Belleville / Vie	4 a 85 ca	4 428,65 €
Grégory HERBERT Emilie DRONET 5 impasse Alphonse Daudet Bellevigny	24/10/2022	Terrain : ZW 567 La Brunetière Saligny	78 ca	780,00 €
Daniel PEREIRA Yvette MESLET 13 rue Frédéric Mistral Bellevigny	24/10/2022	Terrain : ZW 570 Rue Frédéric Mistral Saligny	2 a 70 ca	2 700,00 €
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE	24/10/2022	Terrain : Parcelle AB 755 2 rue du Bocage Belleville	25 ca	1,00 €
Christian LOIZEAU Fanny BEAUCHARD-HERAULT 6 bis place du Vieux Cimetière Bellevigny	27/12/2022	Terrain : Parcelle AB 298 Place du Vieux Cimetière Saligny	1 a 11 ca	4 120,00 €

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

13- CONVENTION « BOUCHE INCENDIE » RUE GEORGES CLEMENCEAU

DÉLIBÉRATION 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des 2 projets immobiliers :

- Rue de la Poste (Vendée Logement)
- Allée des Anciens Combattants (Vendée Habitat)

Le service incendie demande une protection complémentaire en défense incendie.

Une solution a été trouvée avec Vendée Logement et Vendée Habitat et le SDIS avec l'implantation d'une bouche incendie rue Georges Clemenceau dans le parterre situé devant le parvis de l'église.

Vendée Habitat et Vendée Logement ont donné leur accord pour financer par tiers ; le montant de cet équipement s'élève à 6 108 €uros TTC, soit 2 036 €uros par participant.

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt lié à la défense incendie, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente à ce dossier.

14- SALLE DES MARIAGE MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SALIGNY : CÉLÉBRATION PENDANT LES TRAVAUX

DÉLIBÉRATION 12

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que, pendant les travaux de rénovation thermique, la Mairie ne sera pas accessible et en particulier la salle des mariages.

Il propose que les cérémonies de mariages puissent se faire pendant cette période à la salle des Magnolias (d'avril à juillet 2023).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Jacky ROTUREAU.

15- DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC IMPASSE DE LA BORDINIÈRE EN VUE DE LA VENTE

DÉLIBÉRATION 13

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet de construction de maison, le futur propriétaire de la parcelle 019 AD 085 partie Nord, souhaite accéder par l'impasse de la Bordinière et se raccorder aux réseaux.

Au bout de l'impasse de la Bordinière, un terrain en domaine public jouxte la dite-parcelle. Le propriétaire serait d'accord pour l'acheter.

Considérant que cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune, il est proposé de la déclasser du domaine public puis de la rétrocéder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et demande à Monsieur le Maire de lancer la procédure de déclassement.

16- LOGEMENTS VENDÉE HABITAT « RÉSIDENCE LES ARBOUSIERS » : CRÉATION VOIE DE DESSERTE *DÉLIBÉRATION 14*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de résidence par Vendée Habitat sur le terrain situé face à l'EHPAD, dénommée « résidence les Arbousiers ».

Cette résidence sera desservie depuis la rue des Aubépines puis une nouvelle voie à créer et à dénommer.

Monsieur le Maire propose que cette voie prenne le même nom que celui de la résidence à savoir :

ALLÉE DES ARBOUSIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

17- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DES MEMBRES *DÉLIBÉRATION 16*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communale des Impôts Direct doit être renouvelée suite à l'élection municipale.

Composée d'un Président (le Maire ou son Adjoint délégué) et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, cette commission est en charge de vérifier les évaluations de l'administration fiscale pour les locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de noms en double à l'administration pour que celle-ci arrête une liste définitive.

La liste proposée est la suivante :

→ Personnes proposées pour être « Commissaire titulaire »

✗	ROTUREAU Jacky	3 La Morinière	85170 BELLEVIGNY
✗	DURAND-GAUVRIT Nicole	8 rue Maria Callas	85170 BELLEVIGNY
✗	FLEURY Félix	1 Le Deffend	85170 BELLEVIGNY
✗	BROUSSELY Léonard	20 Le Moulin de la Jarrie	85170 BELLEVIGNY
✗	PUAUD Frédéric	Le Pinier	85170 ST DENIS LA CHEVASSE
✗	LARDIÈRE Jean-Luc	60 Rouchère Ouest	85170 BELLEVIGNY
✗	PLISSON Régis	1 rue du Fraigneau	85170 BELLEVIGNY
✗	MINAUD Danielle	1 rue de l'Alouette	85170 BELLEVIGNY
✗	MARTIN Jacky	7 rue du Lac	85170 BELLEVIGNY
✗	BRIAUD Philippe	3 chemin de l'Étèpe	85170 BELLEVIGNY
✗	GALLIEN Anne-Jo	2 rue de l'Atlantique	85170 BELLEVIGNY
✗	ALLAIN Michel	10 rue de la Motte	85170 BELLEVIGNY
✗	VILMUS Marie-Dominique	60 rue Georges Clemenceau	85170 BELLEVIGNY
✗	SIMON Patrick	8 route de Dompierre	85170 BELLEVIGNY
✗	PLISSONNEAU Sophie	La Villatière	85170 BELLEVIGNY
✗	MALGARINI Gwenaëlle	36 route de Nantes	85170 BELLEVIGNY

→ **Personnes proposées pour être « Commissaires suppléants »**

✗	GAGNIER Alain	3 impasse des Sorbiers	85170 BELLEVIGNY
✗	CHOUTEAU Annie	236 Beaupré	85170 BELLEVIGNY
✗	GOUAS Corinne	1 rue Marguerite Duras	85170 BELLEVIGNY
✗	COCAULT Gaëlle	24 route de Nantes	85170 BELLEVIGNY
✗	MIMEAU Nicolas	4 impasse des Orangers	85170 BELLEVIGNY
✗	TENET Christiane	4 rue des Champs	85170 BELLEVIGNY
✗	PAVAGEAU Didier	13 rue des Tuileries	85170 BELLEVIGNY
✗	GALLOT Bruno	6 la Rétière	85170 BELLEVIGNY
✗	ROUBY Guillaume	6 rue des Néfliers	85170 BELLEVIGNY
✗	BROSSEAU Lydie	26 rue du Stade	85170 BELLEVIGNY
✗	BARRAUD Raynald	9 rue des Palmiers	85170 BELLEVIGNY
✗	MARTINEAU Hélène	2 square des Jonquilles	85170 BELLEVIGNY
✗	MOUSSELEKY Denis	2 rue des Néfliers	85170 BELLEVIGNY
✗	GIRARDEAU Jérôme	13 rue des Mésanges	85170 BELLEVIGNY
✗	BONNET Sébastien	3 rue Marguerite Duras	85170 BELLEVIGNY
✗	GOBIN Sonia	24 rue Germaine Tillion	85170 BELLEVIGNY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la liste ci-dessus qui sera proposée à l'administration.

18- DÉCISIONS DU MAIRE

↻ **Décision 2023-001 du 22 février 2023 :**

↳ *Fixation du loyer du logement situé 1 route de Nantes* 400,00 €

↻ **Information sur les devis signés :**

↳	<i>Sportingsols</i>	<i>Remplacement sol salle de sports de Saligny</i>	<i>140 000,00 € HT</i>
↳	<i>SMC Bois</i>	<i>Rénovation plancher Église de Saligny</i>	<i>17 729,64 € HT</i>
↳	<i>BROSSEAU Paysage</i>	<i>Entretien arbres</i>	<i>21 020,00 € HT</i>
↳	<i>SyDEV</i>	<i>Effacement réseaux route de Nantes</i>	<i>39 975,00 € HT</i>
↳	<i>SyDEV</i>	<i>Rénovation éclairage public route de Nantes</i>	<i>20 760,00 € HT</i>
↳	<i>Attila</i>	<i>Travaux réparation toiture Église de Saligny</i>	<i>14 166,18 € HT</i>
↳	<i>BLI</i>	<i>Relamping salle de Sports de Belleville</i>	<i>12 205,70 € HT</i>
↳	<i>Nickel Habitat</i>	<i>Démolition 7 route de Nantes</i>	<i>17 772,00 € HT</i>
↳	<i>Opteam rh</i>	<i>Diagnostic de fonctionnement EHPAD</i>	<i>10 000,00 € HT</i>

19- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

✓ Parcelle 019 AC 150
Consorts GABARD

→ Mme Johanna PINEAU

- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelles 279 AC 136 – 279 AC 138 – 279 AC 149
M. & Mme Gabriel POUPELIN → Milliet Aménagement
 - ✓ Parcelles 279 AC 150 – 279 AC 152
Consorts GIRARD → Milliet Aménagement
 - ✓ Parcelle 279 AC 137
Consorts GAUVRIT → Milliet Aménagement

- *Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)*
 - ✓ Parcelles 019 ZB 054
Commune de BELLEVIGNY → SCI Les Prés Hauts

20- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU évoque les réunions de bureaux et de conseils communautaires du mois de mars :

- Vote des Comptes Administratifs 2022
- Plan pluriannuel d'investissements 2023-2026
- Vote des Taux d'imposition pour 2023

Taux proposés :

	Taux 2022	Taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22,72%	22,72%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires*	Non voté	10,14%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2,16%	2,16%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,00%	2,00%

De plus, le coefficient de TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) passent de 1,25 % à 1,30 % en 2023 (délibération n°0 2022D93 du 26 septembre 2022). C'est la dernière fois qu'il peut évoluer.

- Vote des enveloppes financières allouées aux communes (DSC+AC)
- Principales décisions actées lors du dernier Conseil communautaire
 - Convention de partenariat et d'engagements +Convention d'études entre la CCVB, la commune du Poiré-sur-Vie et la société des Charpentes Fournier .
 - Acquisition d'un terrain par CCVB sur la ZA de la Verdure pour projet de nouvelle déchetterie interco (Les Lucs- Beaufou -St Denis-Bellevigny-Beignon Basset).
 - Mise en compatibilité du PLUi-H suite à l'évolution du zonage du PLU et approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet RU.

- Projet d'acquisition et de rénovation par CCVB de la gare de Bellevigny (Espace de coworking).
- Soirée réunion avec les élus des 15 communes le 19/06/2023 à 19H00

B- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT)

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal sur la poursuite des travaux engagés route de Montaigu et les finitions à réaliser rue de l'Épine.

C- Sports-Vie Associative (Patrick SIMON)

Patrick SIMON informe le Conseil Municipal de la réunion pour les plannings des salles le 5 avril prochain.

D- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN fait un retour sur le sortie du 19 mars pour les personnes âgées : déjeuner et théâtre.

Elle fait également un point sur la vie à l'EHPAD et informe le Conseil Municipal d'un audit en cours avec la société OPTIM RH permettant aux agents reçus individuellement de s'exprimer.

Le budget de l'établissement a également été voté avec une hausse des dépenses d'énergie.

L'accueil de jour repasse à 4 jours d'ouverture par semaine.

E- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Le compte-rendu de la dernière commission est remis au Conseil Municipal.

Sophie PLISSONNEAU évoque le tenue en cours des conseils d'écoles.

F- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal sur les réunions et activités du CMJ.

Elle informe le Conseil Municipal sur la semaine nationale de la Petite Enfance avec une animation à la micro-crèche.

G- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE évoque la réflexion de la commission sur 2 projets d'évènements culturels en 2023 :

- Une soirée festive le 8 juillet
- Un concert gospel à la période de Noël

Le panneau numérique d'information du Département implanté à côté du collège a été rétrocédé à la Commune pour permettre la diffusion d'informations municipales.

H- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN présente au Conseil Municipal les plantations réalisées Parc de la Sauvagère et bassin d'orage à la Croisée des Barres (2 200 plants).

La commission a réfléchi sur la campagne de suppression des poubelles (affiches).

Une conférence de presse sera organisée le 29 avril à l'occasion de la mise en service des COOXY (planchas électriques) au Parc des Chaumes.

Les fouilles archéologiques sont démarrées aux Tonnelles ; une information régulière sera donnée sur l'avancement des ces travaux.

I- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal que les travaux de désamiantage sur la salle d'activités vont démarrer le 11 avril.

L'Église de Saligny sera fermée de mi-avril à mi-mai pour permettre de refaire les parquets sous les bancs.

La Commission se réunira le 6 avril à 19 heures pour le projet de rénovation des sanitaires de la salle des fêtes.

13- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspection Académique a envoyé un courrier indiquant le projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire des Chaumes à la rentrée 2023-2024.

Le club de pétanque qui a organisé son grand concours, a remercié officiellement la Municipalité pour la qualité des travaux et aménagements réalisés et en particulier l'éclairage extérieur.

Prochains Conseils Municipaux :

→ Mardi 16 mai – 20 heures – Salle du Conseil Municipal

→ Mardi 18 juillet – 20 heures – Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Vote des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats
2. Vote des comptes de gestion 2022
3. Approbation des budgets primitifs 2023
4. Vote de la fiscalité (taux d'imposition) pour 2023
5. Création d'un poste de coordination pour la pause méridienne de Belleville
6. Vote des subventions 2023
7. Calcul du coût « élève des écoles publiques » 2022 et fixation de la participation aux écoles privées
8. Pause méridienne : fixation de la participation aux écoles privées et versement des acomptes
9. Admission en non-valeur
10. Bilan de la politique foncière communale 2022
11. Convention « bouche incendie » rue Georges Clemenceau
12. Salle des mariages Mairie déléguée de Saligny : célébration pendant les travaux
13. Déclassement d'un terrain du domaine public impasse de la Bordinière en vue de sa vente
14. Logements Vendée Habitat « résidence les Arbousiers » : création nom de la voie de desserte
15. Création de la Commission Communale des Impôts Directs : propositions des membres

BRIAUD Philippe	DURAND-GAUVRIT Nicole	PLISSON Régis	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique	SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie
LARDIÈRE Jean-Luc	FLEURY Félix	ROTUREAU Jacky	PAVAGEAU Didier
MALGARINI Gwenaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane	COCAULT Gaëlle <i>Excusée</i>
MIMEAU Nicolas	CHOUTEAU Annie	GOBIN Sonia	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	GIRARDEAU Jérôme
MOUSSELKY Denis	DUBOIS Florent <i>Excusé</i>	VRIGNAUD Nadège <i>Excusée</i>	CACHO-SANCHEZ Jorge
VILLETTE Anne-Sophie <i>Excusée</i>	BATY Annabelle <i>Excusée</i>	ROUBY Guillaume	DORGE Anne <i>Excusée</i>
LEGOTH Mylène			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par M. Philippe BRIAUD, Maire, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 29 mars 2023